



CONVENTION 2026 : Balisage et petit entretien des chemins de VTT

Entre : Provence Bike Tour, représentée par son représentant Frédéric LAFONT,

Et : La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien représentée par son Président d'autre part.

ARTICLE 1 : Objet

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien gère un espace VTT-FFC de la Provence Occitane – Secteur « Entre Cèze et Ardèche ». De ce fait, elle fait appel à M. Frédéric LAFONT, Moniteur et Guide MCF (Moniteurs Cyclistes Français), affilié à la Fédération Française de Cyclisme, pour effectuer le balisage des dits chemins.

ARTICLE 2 : Définition des prestations

Ces prestations comprennent :

- l'assurance d'au moins deux passages/an au printemps et à l'automne ;
- la réalisation de travaux nécessaires à l'aménagement, et à l'entretien du réseau de chemins (ravinement, débroussaillage, etc.) ;
- le balisage et le fléchage des sentiers ;
- l'entretien et/ou le rafraîchissement de la signalétique vtt et ce, dans le respect de la charte officielle nationale du balisage « Sites VTT FFC » ;
- un débroussaillage léger avec de petits outils non motorisés autour des balises et des itinéraires pour les petits besoins ;
- le nettoyage des abords immédiats des chemins (ramassage des déchets légers) ;
- la veille du mobilier signalétique et le contrôle de conformité cartographie/terrain
- les informations concernant les besoins de travaux et d'équipements des itinéraires ;
- la rédaction d'un compte rendu deux fois par an, a minima.

Ces prestations seront effectuées sur les 24 parcours de l'espace VTT-FFC de la Provence Occitane – Secteur « Entre Cèze et Ardèche ».

Ces prestations seront effectuées sur les 24 parcours suivants :

Autour des vignes de Saint-Gély ; Entre les vignes et la Cèze ; Panoramas à Saint-Sauveur ; Découverte de Goudargues ; Les bords de la Cèze ; Panoramas depuis les bois de Goudargues ; Villages et cascades du Sautadet ; La dent du Serret et Montclus ; Découverte de Cornillon ; Panorama sur la Vallée de la Cèze ; Autour des bois de Cornillon ; Panoramas et Chartreuse de Valbonne ; Découverte de Montclus ;

Balcon de la Cèze depuis Bernas ; Entre Cèze et Aven d'Orgnac ; Découverte d'Aiguèze ; Balcon de la Vallée du Rhône ; Chartreuse de Valbonne depuis l'Ardèche ; Autour de l'Aven d'Orgnac ; Entre l'Aven d'Orgnac et ses hameaux ; Les balcons de l'Ardèche ; Découverte de Saint-André-De-Roquepertuis ; Découverte de la Cèze ; Les bords de l'Ardèche.

ARTICLE 3 : Rémunération

Ces travaux seront réalisés au tarif forfaitaire de 5000 € TTC annuel, versement convenu en accord avec le prestataire. La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'engage à régler le montant du tarif forfaitaire comme suit :

- 50% à réception du compte-rendu du premier passage ;
- Le solde sera versé à la réception du compte-rendu du deuxième et dernier passage.

Ce prix inclut :

- Les frais de matériel et de petit outillage ;
- Les frais de déplacement kilométrique ;
- Et les frais de secrétariat administratif de l'association.

ARTICLE 4 : Période des travaux

Les travaux de balisage se feront à raison de deux passages par an, au printemps, et à l'automne. Si certaines portions de sentiers le nécessitent, en cas de déficience de balisage notamment, la possibilité d'une intervention sous quinzaine pourra être demandée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien.

ARTICLE 5 : Assurance

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien atteste être assurée en responsabilité civile pour l'utilisation de l'espace VTT-FFC de la Provence Occitane – Secteur « Entre Cèze et Ardèche ». Provence Bike Tour ne peut être tenue responsable en cas d'accident ou de perte, sauf en cas de non-respect de ses engagements.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La convention est signée pour une période de 1 an, à compter du 01 janvier 2026.

Fait à Bagnols sur Cèze, le.....,

Le gérant de
PROVENCE BIKE TOUR,

Monsieur Frédéric LAFONT

Le Président de la Communauté
d'agglomération du Gard rhodanien,

Monsieur Jean Christian REY